



**silic**

## Avis d'ajustement des bases de conversion des ORNANE 2010

A la suite de la distribution de dividende décidée par l'assemblée générale du 6 mai 2011 (détachement le 16 mai 2011), il a été procédé à l'ajustement du taux de conversion des ORNANE 2010 selon les modalités prévues dans la note d'opération (visa AMF n°10-386 du 3 novembre 2010) :

Taux de conversion avant ajustement : 1 action par obligation  
Taux de conversion ajusté : 1,05 action par obligation

Lorsque le nombre total d'actions correspondant aux obligations exercées n'est pas un nombre entier, l'obligataire recevra le nombre entier immédiatement inférieur ainsi qu'une somme en espèces égale au produit de la fraction d'actions formant rompu par la valeur de l'action (égale au dernier cours coté de la veille du dépôt de la demande d'exercice du droit à attribution d'actions).

**COMMUNICATION FINANCIÈRE** : Bruno Meyer, Tél + 33 (0) 1 41 45 79 65

Code ISIN : **FR0000050916** • Code Euroclear : **5091** Mnémonique **SIL**  
Valeur des indices SBF 120, CAC mid 60, CAC mid and small, CAC all-tradable,  
CAC all-share. Valeur éligible au SRD

**N° 1 DES PARCS TERTIAIRES EN ÎLE-DE-FRANCE**

**www.silic.fr**